



D27_2023
COMMUNE DE MEGEVETTE
Conseil municipal du 22 juin 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de
conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le 22 juin, le conseil municipal de la commune de Mégevette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Max MEYNET-CORDONNIER, Maire.

Convocation en date du 16 juin 2023.

PRESENTS : BEGAIN Nicolas, BEL Chantal, CONTAT Jean-Noël, CORNALI Iribert, DECROUX Rémy, FAVRAT Mathilde, FAVRE HUGUENOT Rachel, GRANGER COESNON Aurélie, LEJEUNE Magali, MEYNET-CORDONNIER Max, MICHELENA Yves, MOLLIAT Jean-Baptiste, PASQUIER Suzy, PERRET Josiane.

ABSENTS : GAMBARINI Julien

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame GRANGER COESNON Aurélie

OBJET : TARIF ET REGLEMENT CANTINE - ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Monsieur le Maire donne lecture du règlement intérieur du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire.

Rappelle aux membres du conseil municipal le tarif de la Périscolaire et de la Cantine, ainsi que le tarif appliqué dans le cadre d'un PAI ;

Demande au Conseil de se prononcer sur la demande des enseignants de l'école publique communale, la possibilité de réserver un repas à la cantine et d'en déterminer le tarif ;

D'étudier la possibilité pour les employés municipaux de la commune, travaillant en dehors de la cantine scolaire, de pouvoir en profiter aux mêmes conditions ;

Demande à l'assemblée d'en modifier le règlement intérieur ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :

DECIDE de rajouter dans le règlement les tarifs comme suit ;

FIXE le prix des repas pour l'année scolaire 2023/2024 à 8.00 € pour les adultes enseignants de la commune, ainsi que pour les employés municipaux, désirant commander régulièrement ou exceptionnellement un repas à la cantine scolaire.

Le Maire,
Max MEYNET-CORDONNIER

Le secrétaire de Séance,
Madame GRANGER COESNON Aurélie